

3 MINUTES POUR L'ACTUALITÉ



À
NOTER

Le Sénat a adopté le 24 septembre un rapport comportant 22 recommandations sur les complémentaires santé et leur impact sur le pouvoir d'achat des français.

Certaines mesures devraient être soumises au débat à l'occasion du vote du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Ce rapport contient notamment les recommandations suivantes :

- ✚ freiner l'augmentation des frais de gestion des complémentaires ;
- ✚ élaborer une convention-type de courtage, qui serait créée par le Comité consultatif du secteur financier ;
- ✚ améliorer la lisibilité des contrats en imposant des garanties exprimées en euros : le rapport exige également que les assureurs définissent un standard de présentation des garanties ;
- ✚ assurer aux organismes de complémentaire santé davantage de visibilité sur leurs dépenses ;
- ✚ permettre une meilleure mutualisation intergénérationnelle, notamment en revoyant les mécanismes de sortie des contrats collectifs prévus par l'article 4 de la loi Evin.

📁 NOUVEAUTÉS DU BOSS

📌 **LE NOUVEAU CHAPITRE DE LA FICHE « EFFECTIF » EST OPPOSABLE À L'URSSAF DEPUIS LE 1ER OCTOBRE.**

Après une phase de consultation publique, le nouveau chapitre 7 de la fiche « Effectif » du BOSS, relatif aux **modalités particulières de décompte de l'effectif en matière de contributions au financement de la formation professionnelle** est entré en vigueur le 1er octobre 2024 (cf. bulletin d'actualité du 10 juillet 2024).

📊 CHIFFRE

71%, soit le nombre d'actifs qui souhaiteraient que leur entreprise mette en place une politique de transparence sur les salaires d'après un sondage réalisé par IPSOS pour PAYFIT.

Présentation du rapport de la mission d'information sur la fiscalité de l'épargne retraite par capitalisation auprès de la commission des finances de l'Assemblée le 24 septembre.

L'objectif était d'évaluer l'efficacité du plan d'épargne retraite (PER) et de trouver des pistes de simplification et d'attractivité de ce dispositif.

Parmi les recommandations présentées devant la Commission pour améliorer le cadre fiscal et social du PER et encourager son utilisation, figurent :

- 👉 **l'encadrement de l'utilisation fiscale du PER**, avec la mise en place d'une double limitation d'âge (souscription interdite au-delà de 67 ans et liquidation automatique à 70 ans) ;
- 👉 **le renforcement de l'accessibilité et de la lisibilité du PER**, par la création d'une fiche d'information standardisée ;
- 👉 **le développement des produits collectifs souscrits dans un cadre professionnel** : en rendant obligatoire la mise en place d'un PER d'entreprise collectif (PERECO) dans les entreprises de plus de 11 salariés.

📁 NOUVEAUTÉS DU BOSS

Réductions tarifaires en faveur des salariés sur les biens et services vendus par l'entreprise

Une mise à jour du BOSS entrée en vigueur le 1er octobre clarifie la section relative à la fourniture gratuite ou à tarif préférentiel de biens ou services vendus par l'entreprise :

- 👉 avant la mise à jour, le BOSS visait « les biens ou services produits par l'entreprise qui emploie le salarié » et excluait « les produits ou services acquis par l'entreprise auprès d'un fournisseur ou d'une autre entreprise » ;
- 👉 désormais, le BOSS vise « tous les biens ou services vendus par l'entreprise employant le salarié ».

📌 À NOTER

HAUSSE DU SMIC

Le premier ministre Michel BARNIER a annoncé lors de son discours de politique générale à l'Assemblée que le SMIC serait revalorisé de 2% dès le 1er novembre. Cette augmentation fera passer le salaire minimum de 1766,92 euros bruts par mois à 1802,25 euros bruts.

HAUSSE DE TARIFS EN SANTÉ COLLECTIVE POUR 2025

AXA a annoncé à ses courtiers partenaires une **revalorisation de ses cotisations d'environ 7,5% en santé collective** à compter du 1er janvier 2025, hors évolution du PASS, lequel devrait pour sa part augmenter d'environ 1,5% (soit une augmentation globale d'environ 9%).

Plusieurs arguments sont avancés pour justifier cette hausse des tarifs, notamment les incertitudes réglementaires, le poids des différentes conventions médicales et le vieillissement de la population.